



N° OJ : 55

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/06/2019

Objet : Culture 2019 : Subsidés à l'asbl Alma del Sur.- Montant total : 9.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Alma del Sul pour l'organisation de l'événement "Brussels Tango Festival 2019";

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2019, sous réserve de l'approbation du budget 2019 par l'autorité de tutelle.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides pour un montant total de 9.000,00 EUR aux articles 56110/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2019 à l'attention de l'asbl Alma del Sur pour l'organisation de l'événement "Brussels Tango Festival 2019";

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 56110/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :